Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A QUEBEC

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE
LUNDI 6 NOVEMBRE 2017
PROCES-VERBAL

Le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS), présidé par Madame Laurence HAGUENAUER, Consule générale, s'est tenu le 06 novembre 2017 à 17h dans les locaux du Consulat général de France à Québec.

Participants :

Membres de droit avec voix délibérative :

- Mme HAGUENAUER Laurence
Consule générale, Présidente du Conseil consulaire

- Mme Nathalie BONNEU
Conseillère consulaire, vice-présidente du conseil consulaire

- M. Yves SALIBA
Conseiller consulaire

- M. Amaury SAINJON
Conseiller consulaire

Membres participants, avec voix consultative :

- M. Michel TAILLEUX
Président les Amis du Fonds des Anciens Combattants (A.F.A.C.Q.)

- M. Yann BECKER
Président de l'association Français du Monde Québec (ADFE)

Secrétariat du conseil consulaire :

- Mme Elsa SABOURIN
Chef de Chancellerie Consulaire – CGFQ

- Mme Ana CARVALHO
Affaires consulaires - CGFQ

Membres excusés :

- M. Michel GAUDART DE SOULAGES
Conseiller consulaire

- M. Patrice PERDRIAT
Président des Anciens Combattants et Soldats Français de Québec (A.C.S.F.Q.)

- M. Thierry HAYET
Président de la Société Française de Québec (SFQ)

La séance est ouverte à 17h00. Après quelques mots de bienvenue, Madame HAGUENAUER, Consule générale, Présidente du conseil consulaire rappelle les recommandations d'usage en matière de stricte confidentialité des débats et présente l'ordre du jour :

1. Rappel des instructions en matière d'aides sociales
2. Bilan de la campagne d'aides sociales 2017
3. Montant du taux de base 2018
4. Montant de l'enveloppe d'aides ponctuelles 2018
5. Examen des dossiers individuels 2018

1. RAPPEL DES INSTRUCTIONS EN MATIERE D'AIDES SOCIALES

Mme HAGUENAUER rappelle aux membres du conseil consulaire **les instructions en matière d'aides sociales**, et indique que le dispositif français n'a pas d'autre équivalent au monde pour des ressortissants vivant en-dehors de leur territoire national. Elle rappelle ainsi les deux principes guidant les aides sociales versées par l'Etat français à l'étranger :

- Le plus souvent, l'allocation est différentielle, c'est-à-dire qu'elle vient en complément des revenus du demandeur, à concurrence du taux de base (niveau de ressources minimum). Montant de l'allocation = taux de base – revenus de l'allocataire
- l'allocation est ciblée : personnes âgées, adultes et enfants handicapés, enfants en détresse…

Elle cède ensuite la parole à Mme SABOURIN pour un rapide descriptif des différentes aides sociales composant le dispositif.

Mme HAGUENAUER explique ensuite la façon dont les postes doivent recueillir et instruire les demandes qui sont traitées par Ana SILVA CARVALHO qui reçoit les familles qui font appel au Consulat pour obtenir une aide.

2. BILAN DE LA CAMPAGNE D'AIDES SOCIALES 2017

Mme HAGUNAEUR informe les membres du conseil consulaire que comme chaque année, une note de cadrage a été envoyée aux postes le 11 octobre 2016 et que les instructions pour 2017 se sont inscrites dans la continuité de la campagne d'aide sociale 2016.

Elle fait part des conclusions de la Commission permanente qui s'est tenue en mars 2017, après étude des propositions des postes.

Mme SABOURIN dresse ensuite le bilan de l'exercice 2017 pour le Consulat général de France à Québec en rappelant que la Commission permanente du 3 mars 2017 a validé le budget que le poste avait sollicité fin 2016, soit 4 096 € répartis comme suit :

- 3 096 € pour une allocation adulte handicapée (AAH).
- 1 000 € pour des secours occasionnels et des aides exceptionnelles,

Elle détaille ensuite l'utilisation effective des crédits en 2017 : versement d'une allocation adulte handicapée et d'un secours occasionnel à une personne qui connaît d'importantes difficultés financières.

3. MONTANT DU TAUX DE BASE 2018

Mme HAGUENAUER rappelle que le taux de base doit refléter le niveau de ressources minimum permettant d'assurer des conditions de vie décentes à nos compatriotes âgés, au regard du coût de la vie constaté localement, et qu'il est réévalué chaque année sur proposition du poste, puis validé par la commission permanente.

Elle explique que le montant du taux de base proposé pour 2018 a été établi sur la base des éléments fournis par le service économique régional de Montréal sur la région métropolitaine de Québec. Elle précise que les indicateurs ont été comparés à ceux de l'an dernier et que les montants ont été considérés en CAD (et non en euros) pour disposer d'une évolution réelle du coût de la vie, déconnecté de l'évolution du taux de chancellerie.

Sur la base de ces éléments, Mme HAGUENAUER conclut en proposant d'augmenter le taux de base de l'inflation constatée dans la région métropolitaine de Québec (+1,034%) pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie : 567 € → **573 €.**

Elle rappelle toutefois que :

- la proposition du poste sera analysée par la DFAE au regard des éléments de la note et comparée avec une actualisation du taux de base selon la règle du calcul change/prix qui combine le taux d'inflation et l'évolution du taux de chancellerie
- la DFAE veillera à assurer la cohérence des taux entre les différents CCPAS d'une même zone géographique ;
- les propositions des postes pourront être ajustées par la DFAE afin de respecter l'enveloppe globale disponible en 2018 ; les éventuels ajustements, décidés par la commission permanente au mois de mars, sont applicables de manière rétroactive à compter du 1er janvier de l'année.

4. MONTANT DES AIDES PONCTUELLES 2018

Mme HAGUNAUER indique ensuite que le poste propose de solliciter pour l'année 2018 **une enveloppe de 1 000 €** afin d'apporter une aide à des compatriotes résidents ou de passages en difficulté. Elle explique que cette proposition se base sur :

- l'activité sociale globale du poste relativement limitée et le montant réellement utilisé ces dernières années pour ce type d'aides ;
- la nécessité de disposer d'un montant, même faible, pour venir en aide aux ressortissants Français de la circonscription qui pourraient se trouver en difficultés, sachant que le nombre de compatriotes résidant dans la augmente continuellement (12 500 inscrits et certainement autant de non-inscrits, en hausse de 4%) et que le nombre de touristes est également croissant.

5. EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS 2018

Mme SIVLA CARVALHO présente de manière détaillée les deux demandes d'allocations adultes handicapés reçues cette année :

- Une demande de renouvellement avec aide continue du fait de la nécessité d'être accompagnée au quotidien par une tierce personne ;
- Une nouvelle demande, également avec aide continue du fait de cécité.

A l'aune de ces éléments, Mme SILVA CARVALHO dresse le bilan des aides sociales demandées par le poste pour 2018 :
- Allocations adultes handicapés : 2 allocations pour un montant total de 6 604,80 €
- Enveloppe d'aides exceptionnelles et de secours occasionnels : 1 000 €

➔ TOTAL de : 7 604,80 €

Mme HAGUENAUER indique qu'en l'absence de question ou de commentaire des membres du conseil consulaire, et suite à leur approbation unanime des propositions du poste, celles-ci sont réputées validées par le CCPAS.

En conclusion, elle rappelle que :
- dans l'attente des résultats de la commission permanente qui se réunira en mars, les postes sont autorisés à verser les allocations de janvier et février 2018 aux seuls bénéficiaires déjà servis en décembre 2017, ce qui sera le cas de l'un des deux allocataires.
- les nouveaux taux de base ainsi que la liste des bénéficiaires retenus pour l'année 2018 seront notifiés à l'issue de la commission permanente. Les postes devront effectuer les ajustements nécessaires sur les mois de janvier et février dès réception des nouveaux taux de base.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du conseil consulaire remercie les membres de la commission et lève la séance à 17h40.